



CONSEIL COMMUNAL DE
NOVILLE

Séance du Conseil communal de la commune de Noville
Jeudi 15 juin 2017, à 20 h 00, au Cotterd

Procès-verbal no 02/2017

Présidence : Mme Antoinette Dapples Dünner			
Municipalité Présents			Excusé
M. Pierre-Alain	Karlen	Syndic	
Mme Corinne	Ballif Grognoz	Municipale	
M. Reynald	Dänzer	Municipal	
M. Pierre-Alain	Favrod	Municipal	
M. Roland	Mooser	Municipal	

Ordre du jour :

1	Appel	Page 2
2	Procès-verbal de la dernière séance	Page 2
3	Communications du bureau	Page 2
4	Communications de la Municipalité	Page 2
5	Rapport de gestion et comptes 2016	Page 3
	5.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	Page 4
	5.2 Adoption du Rapport de gestion et comptes 2016	Page 4
	5.3 Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la Commission des Finances et de Gestion	Page 4
	5.4 Adoption des réponses de la Municipalité	Page 4
6	Préavis No 03-2017, du 29 mai 2017, relatif à la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL)	Page 5
	6.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	Page 5
	6.2 Adoption du préavis 03-2017	Page 5
7	Nomination du bureau	Page 5
8	Divers	Page 6

Il est 20 h 00, Mme la Présidente salue les conseillères et conseillers présents à la première séance du Conseil communal de Noville pour l'année 2017.

Un décès est à déplorer au sein du Conseil communal. Il s'agit de Mme la conseillère Annelise Trollux, décédée ce jour. Mme la Présidente présente ses condoléances à la famille. Une minute de silence est observée par l'assemblée. Mme Dapples Dünner cède ensuite la parole à la secrétaire, Mme Esther Bernard, qui procède à l'appel.

1. Appel

Présents : 20

Excusés : 13

Absents : 2

Le quorum est atteint. Mme la Présidente déclare la séance ouverte. Comme à l'accoutumée, elle implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. Elle rappelle que les interventions des conseillères et conseillers se font debout, conformément à l'article 70 du règlement du Conseil communal et remercie chaque intervenant de bien vouloir mentionner ses nom et prénom. Elle remercie chacun et de bien vouloir éteindre son téléphone portable.

Mmes Sandra et Lysiane Favrod fonctionneront comme scrutatrices.

La nomination du bureau manque à l'ordre du jour. De ce fait, le document est adapté de la façon suivante :

7. Nomination du bureau

8. Divers

Il n'y a pas d'autre demande, la séance se déroulera conformément au document, tel que modifié.

2. Procès-verbal de la dernière séance

Le document est passé en revue page par page. A la demande de M. Daenzer, une correction est apportée au point 5 : « Communication de la Municipalité » (bas de la page 2, avant dernier paragraphe) : **en 2016, 214 tonnes de détritiques ont été traités, au lieu de 20 tonnes.**

Il n'y a pas d'autre remarque, le document est accepté à l'unanimité, tel que modifié.

3. Communications du Bureau

Mme la Présidente adresse des remerciements à tous les conseillers et conseillères qui se sont activement engagés auprès du bureau lors des élections/votations des mois d'avril et mai dernier, tout particulièrement à Mme la vice-présidente Sandie Nicaty qui a remplacé la présidente lors du 2^{ème} tour des élections cantonales.

4. Communications de la Municipalité

➤ M. Pierre-Alain Karlen :

- **Plan général d'affectation (PGA)** : La mise à l'enquête du PGA a donné lieu à 25 correspondances. Il y avait 19 oppositions; dont 3 ont été déposées avec les argumentaires de bureaux d'avocats. Les opposants, certains accompagnés de leurs défenseurs, ont été reçus par la Municipalité. Suite à ces audiences, les réactions de certains cabinets d'avocats sont déjà parvenues à la commune. Les réponses leurs seront adressées après consultation des services cantonaux. M. le Syndic relève que la commune de Noville est la première du district à avoir déposé son PGA.

L'entier du dossier sera déposé fin juin auprès des services cantonaux pour un examen préalable complémentaire. Par la suite, les plans seront ajustés, modifiés, affinés. La mise à l'enquête des zones ayant fait l'objet de modifications est prévue pour le mois de septembre, voire au plus tard octobre, puis interviendra l'étude des éventuels recours. La commune met tout en œuvre afin de pouvoir présenter son PGA devant le Conseil en 2018.

Le PPA en Brassey a fait l'objet de quelques oppositions, émanant notamment des propriétaires des parcelles voisines.

Manifestation « Halte aux forages » : la Cour de droit administratif et public a rendu son arrêt le 30 mai 2017, au sujet de la décision de la Commune de Noville d'interdire la manifestation du 3 septembre 2016. Les juges ont donné raison au collectif « Halte aux forages Vaud », estimant que le principe de proportionnalité n'avait pas été appliqué.

La première demande émanait d'une habitante du Chablais qui souhaitait organiser une marche de Villeneuve jusqu'aux Grangettes par les routes cantonales 780 et 725 en mars 2016. Cette idée a ensuite été reprise par le collectif « Halte aux forages Vaud ». Les deux demandes ont été refusées par la commune et les deux parties ont recouru. Le recours de la première demande a été rejeté.

A fin août 2016, les mesures d'urgences demandées pour autoriser la marche qui devait avoir lieu quelques jours plus tard, ont été refusées par la Cour et la marche a été interdite. Toutefois, une centaine de participants, sur les 1500 personnes annoncées, n'ayant pas été prévenus, étaient présents. La Cour de droit administratif et public reconnaît, dans les écrits, que la commune de Noville n'a pas reçu la demande dans les délais et que les documents comportant les noms des chefs de groupes des associations présentes n'ont pas été transmis, comme prévu.

Pour terminer, M. le Syndic tient à préciser qu'aucun frais n'a été imputé à la commune en rapport avec ces événements.

Agence postale de Noville : En conséquence à la fermeture de la poste de Noville, l'arrêt du car postal « Noville Poste » sera supprimé. Le village ne disposera donc plus que d'un point de desserte, l'arrêt « Noville Collège », situé comme son nom l'indique, au collège.

➤ **M. Roland Mooser :** Afin de modérer le trafic de transit, toujours chargé aux heures de pointe le matin et le soir à travers le village et d'encourager les pendulaires à utiliser la H144, la Municipalité prévoit l'installation de rétrécissements fixes « en dur » aux entrées côté Villeneuve et Crebelley, en remplacement des chicanes provisoires actuelles. De plus, des aménagements seront mis en place dans les zones à 30 et 50 km/h.

M. Mooser expose l'étude « espace-rue » au moyen d'une présentation informatique agrémentée d'explications.

Le projet sera soumis, pour examen, à la Direction générale de la mobilité et des routes et fera ensuite l'objet d'une mise à l'enquête communale.

M. Ferdinand Barmettler remarque que ces aménagements, qui représentent un certain investissement pour la commune, obligeront les automobilistes à adapter leur vitesse, mais ne contribueront pas à faire diminuer le trafic de transit. La création d'une bretelle de sortie autoroutière en direction de la H144, contribuerait véritablement à faire diminuer le trafic de transit. Cette solution avait d'ailleurs été évoquée lors de la création de la H144. Il pense qu'il serait utile d'insister en ce sens auprès des services compétents.

M. le Syndic précise que les communes de Noville et Rennaz vont adresser une nouvelle demande en ce sens auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU) et qu'une sortie près du Garage « Longet » avait déjà été évoquée.

5. Rapport de gestion et comptes 2016

Mme la Présidente donne la parole à M. le Syndic Pierre-Alain Karlen pour la présentation du préavis :

Suite à la modification d'un permis de construire, une opération comptable est intervenue entre l'établissement du rapport de gestion et celui des comptes. De ce fait, les actifs et les passifs du bilan ont diminué de Frs. 15'000.- mais le résultat est resté identique. Les comptes bouclés au 31 décembre 2016 s'établissent comme suit :

Recettes : 5'236'380.02

Dépenses : 5'230'944.41

L'exercice boucle avec un léger excédent de recette de fr. 5'435.61, alors qu'un excédent de charge de fr. 81'332.- avait été annoncé. La marge d'autofinancement de l'exercice est de Fr. 1'001'359.56, se situant au-dessus de la marge annuelle moyenne des 10 dernières années (Fr. 865'263.-).

La somme des amortissements obligatoires est de fr. 550'000.-. Un fonds de réserve de fr. 150'000 et un fonds d'amortissement complémentaire de fr. 260'000.-. ont en outre été constitués. La dette nette par habitant pour 2016, s'élève à fr. 6'724.-. Les recettes fiscales par habitant se montent à fr. 2'299.64.-.

Le rapport de gestion est passé en revue page par page. Il n'y a pas d'intervention.

Les comptes sont examinés chapitre par chapitre.

Questions de M. Ferdinand Barmettler :

1. Pourquoi le fonds de réserve de fr. 300'000.- prévu sous chiffre 9282.2 « Réserve stand de tir » n'a-t-il pas été utilisé pour financer la rénovation du bâtiment ?
2. Qu'est-il prévu, pour le montant de fr. 460'638.- mentionné sous chiffre 9282.66 « Réserve abri PC » ?

Réponses de M. le Syndic Pierre-Alain Karlen :

1. En ce qui concerne le fond de réserve prévu sous chiffre 9282.2, ce montant aurait effectivement dû être sorti du bilan, le coût de la rénovation au final se monte à fr. 396'000.-. Le sujet sera abordé avec M. le boursier.
2. Ce montant devrait être effectivement pouvoir être réaffecté, une réponse sera apportée lors d'une prochaine séance.

Il n'y a plus de question.

5.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

Mme la Présidente donne la parole à M. Christophe Carrel, Président, qui lit le rapport remis aux conseillères et conseillers au début de la séance.

Remarques de la Commission : La Commission souhaite avoir des éclaircissements quant à l'augmentation de la facture sociale et de la facture de la réforme policière. Elle demande à la Municipalité d'entreprendre des démarches pour obtenir des éclaircissements quant à ces variations.

Vœux de la Commission : La Commission souhaite que la Municipalité organise une visite de la scierie du groupement des Agittes.

Il n'y a pas de question.

5.2 Adoption du Rapport de gestion et comptes 2016

Mme la Présidente procède au vote. Le Rapport de gestion et comptes 2016 est accepté à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire aucune abstention.

5.3 Réponses de la Municipalité aux remarques de la Commission des Finances et de Gestion

Mme la Présidente donne la parole à M. le Syndic Pierre-Alain Karlen.

- La commune de Noville fait partie de l'association vaudoise des communes délégatrices en matière de sécurité, qui regroupe environ 130 communes qui ne possèdent pas de corps de police municipale. Il n'existe pas de moyen de contrôler les prestations facturées, un socle de base n'ayant pas été clairement fixé. Les services cantonaux seront questionnés à ce sujet.

- Une visite de la scierie des Agittes à Corbeyrier sera prochainement organisée.

Il n'y a pas de remarque. Mme la Présidente procède au vote :

Le rapport de la Commission des Finances et de Gestion est accepté à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

5.4 Adoption des réponses de la Municipalité

Mme la Présidente procède au vote :

Les réponses de la Municipalité sont acceptées à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

6. Préavis No 03-2017, du 29 mai 2017, relatif à la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL)

Mme la Présidente cède la parole à M. Reynald Daenzer pour la présentation du préavis :

A la suite du fort développement urbanistique dans notre région, les prévisions font état d'un important accroissement de la population, ce qui entraîne des répercussions considérables sur le nombre d'élèves fréquentant l'établissement primaire et secondaire (EPS) de Villeneuve Haut-Lac et ce pour les années à venir.

Plusieurs études et projections ont démontré que la construction d'un nouveau collège intercommunal est absolument impérative. Les 5 communes du Haut-Lac, liées par une convention scolaire portant sur l'entente intercommunale de l'établissement primaire et secondaire de Villeneuve et environs, signée en 2010, ont entamé des pourparlers qui ont abouti à la décision de constituer une Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL) qui sera chargée de procéder à la construction d'un nouveau collège intercommunal et de reprendre la gestion de l'ensemble des infrastructures scolaires dans les cinq communes du cercle.

D'un point de vue financier, à l'heure actuelle, la construction d'un collège ne peut plus être assurée par une seule commune. Son plafond d'emprunt serait presque exclusivement consacré à cet investissement. La création d'une association intercommunale, soit une personne morale de droit public, avec autorisation d'emprunts, représente la solution idéale.

L'emprunt nécessaire à la construction sera cautionné par les cinq communes selon un tableau de répartition.

Mme la Présidente remercie M. Daenzer et ouvre la discussion. Il n'y a pas d'intervention.

6.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

Mme la Présidente donne la parole à M. Christophe Carrel, président de la commission qui lit le rapport qui a été distribué aux conseillères et conseillers en début de séance.

Mme la Présidente remercie M. Carrel et ouvre la discussion. Il n'y a pas d'intervention.

6.2 Adoption du Préavis No 03-2017, du 29 mai 2017, relatif à la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL)

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis et procède au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

7. Nomination du bureau

Tous les membres du bureau au complet acceptent de renouveler leur mandat :

Présidente : Mme Antoinette Dapples Dünner,

1^{ère} Vice-Présidente : Mme Sandie Nicaty,

Scrutatrices : Mmes Sandra Favrod et Laurence Stettler,

Scrutateur/trice-suppléant/e : M. Francisco Salazar, Mme Lysiane Favrod

M. Manuel Hayoz se propose en tant que 2^{ème} vice-président

Il n'y a pas d'autre candidat.

Mme la Présidente procède au vote. La nomination des membres du bureau est acceptée à l'unanimité, à main levée. Il n'y a pas d'abstention, aucun avis contraire. L'assemblée applaudit.

8. Divers

Mme la Présidente adresse des remerciements aux collaboratrices du service postal pour leur disponibilité leurs compétences et leurs sourires apporté à la population durant de nombreuses années au guichet de la poste de Noville.

Pour faire suite à l'acceptation du préavis no 3, **M. Reynald Daenzer** invite les membres du Conseil à adhérer au Comité de soutien pour la construction d'un collège intercommunal en remplissant le bulletin d'adhésion qu'il met à leur disposition. La participation à ce Comité est ouverte à l'ensemble de la population.

Question de Mme Sandra Favrod : La Municipalité a-t-elle l'intention d'installer un miroir de sécurité routière à la sortie de la rue du Crébolaz, ceci afin d'améliorer la visibilité ?

Réponse de M. Mooser : L'installation d'un tel aménagement est en cours, la Municipalité a déjà reçu d'autres demandes en ce sens.

M. Christophe Carrel : adresse des remerciements à M. Ferdinand Barmettler pour l'organisation de la visite des installations d'EPUDEHL, à laquelle les membres de la COFIGE ont participé aujourd'hui même.

M. le Syndic Pierre-Alain Karlen : Signale que des bulletins d'adhésion au mouvement sécurité population sont à disposition des membres du conseil. Le concept est rappelé sur le document.

Il n'y a plus d'intervention, Mme la Présidente clôt l'assemblée à 21 h 37.

Noville, le 24 août 2017

La Présidente



Antoinette Dapples Dünner



La Secrétaire



Esther Bernard